

La ville de Saint-Maurice recrute Agent de Surveillance de la Voie Publique / Opérateur Vidéo (H/F)

Située à proximité immédiate de Paris et en bordure du Bois de Vincennes, la ville de Saint-Maurice offre un cadre agréable et verdoyant. Avec une municipalité orientée vers l'environnement et l'avenir par la conduite de nombreux projets innovants et durables, la ville de Saint-Maurice bénéficie d'une situation géographique privilégiée (accessible en transports en commun – à proximité du RER A – et du métro ligne 8). La ville compte de nombreuses infrastructures et espaces verts, un patrimoine architectural remarquable, et des équipements de qualité.

La ville de Saint-Maurice recrute un agent de Surveillance de la Voie Publique / Opérateur Vidéo (H/F), placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Police Municipale. Au sein du CSU (équipé de plus de 80 caméras), vous contribuez à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics par le biais d'une vidéo protection. De plus, vous exploitez les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.

Missions (liste non exhaustive) :

- Visionne et contrôle des écrans de télésurveillance, et manipule les caméras
- Réceptionne, analyse et transfère les informations aux interlocuteurs compétents
- Exploite et tiens à jour l'archivage des événements
- Rédige des rapports en lien avec les faits constatés
- Rédige des amendes forfaitaires dans le cadre de la vidéo verbalisation
- Participe à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des bâtiments et lieux publics
- Assure un service de proximité et de renseignement à la population (physiquement, ou par téléphone)
- Assure les missions de la brigade environnementale, constat des infractions aux codes de la santé publique et de l'environnement (propreté des voies, lutte contre les nuisances sonores ...)

Profil :

- Connaissance de la réglementation en matière de sécurité et de prévention, en droit pénal et pouvoirs de police du Maire
- Respect de la discréction et du secret professionnel
- Rigueur, volontaire et sens du travail en équipe
- Aptitude à l'écoute, au dialogue et capacité d'adapter son comportement aux situations
- Permis B

Rémunération, avantages et conditions de travail :

- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois
- Congés pour une année complète de présence : 25 jours de congés annuels + 2 jours hors période (selon conditions statutaires) + 14 jours RTT
- Horaires variables en fonction des événements (possibilité de travailler le soir, week-end et jours fériés)
- Heures supplémentaires payées ou récupérées (au choix de l'agent)
- Port d'une tenue spécifique distincte des agents de police municipale avec équipement de protection individuelle
- Travail en équipe par tous les temps sur la voie publique
- Véhicule à disposition (voiture et VTT électrique)
- Remboursement des frais de transport (à hauteur de 75%)
- Forfait mobilités durables (jusqu'à 300€/an)
- Complémentaire santé et contrat prévoyance avec participation de la collectivité
- Accès au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (chèques vacances, billetterie, etc.)
- Accès au Restaurant Inter-Administratif (RIA) avec participation de la collectivité
- Compte Epargne Temps
- Politique de formation dynamique
-

Candidature (CV et lettre de motivation) à adresser à : recrutement@ville-saint-maurice.fr